

Tags: Gedächtnispolitik Audiovisuell,

La mémoire des médias audiovisuels face à la numérisation

Les médias audiovisuels traditionnels, c'est-à-dire la radio et la télévision, ont développé au fil de leur activité des archives très importantes, couvrant l'ensemble des aspects de leur production: information, culture, spectacles, musique, sports, etc. et reflétant la réalité du monde des années 30 à nos jours.

Leur mode de constitution, il faut en être conscient, a été dès le départ conditionné par les besoins de réutilisation des contenus dans de nouvelles productions de même nature (émissions de radio et TV). Cette vision tournée vers l'usage interne n'a pas été sans répercussion sur la sélection des contenus et sur l'élaboration des métadonnées qui les décrivent et en permettent la recherche.

Même si dans les quinze dernières années beaucoup a été fait pour mettre en valeur ce patrimoine très riche, sollicité par des utilisateurs toujours plus nombreux, il manque encore beaucoup pour que l'on puisse dire que les archives des médias en Suisse sont reconnues en tant que patrimoine culturel national. Les problèmes auxquels elles font face aujourd'hui sont de trois ordres:

1. L'obsolescence des supports analogiques existants, supposant parfois d'urgentes – et coûteuses – mesures de préservation. Les travaux de restauration et de numérisation qui peuvent les sauver sont d'une ampleur qui dépasse en général les moyens alloués, malgré les mérites évidents des initiatives lancées depuis les années grâce notamment à Memoriav. Cela signifie certainement des sélections, et la fixation de priorités. Sans compter que la mise à niveau des catalogues, aujourd'hui encore souvent sur papier, représente un travail colossal.

2. Les productions actuelles sont de plus en plus réalisées au moyen d'outils numériques, en aval desquels des systèmes de gestion d'archives («*Media Assets Management*») se mettent en place. Il s'agit de dispositifs complexes, très coûteux, et leur intégration dans l'environnement de production est délicate notamment parce qu'il s'agit de gérer à la fois les *essences* (contenus audio ou vidéo) et les *métadonnées* (informations textuelles qui les décrivent et permettent de les gérer).

3. L'apparition de nouveaux produits et de nouveaux vecteurs: Internet, DAB, DVD, etc., va faire appel à la masse des documents existants et multipliera les possibilités de diffusion, justifiant par là même les investissements en cours. Mais les archives sont-elles prêtes à y faire face? Comment peuvent-elles prévoir les contenus qui seront nécessaires? La aussi c'est une question de priorité.

Les médias et leurs partenaires doivent donc aujourd'hui tenir compte de deux grandes catégories de besoins: Prioritairement les besoins internes aux médias, liés à leur fonctionnement quotidien:

- Rediffusion de productions, à court ou à long terme.
- Insertion d'extraits dans de nouvelles productions, pour les documenter et les illustrer.
- Référence interne aux productions passées, pour des buts de formation, de justification, de réflexion sur les formes de la production.
- Réalisation de produits commerciaux ou promotionnels (CD, DVD, p. ex).
- Alimentation de nouveaux programmes (p. ex. nouvelles chaînes radio sur DAB).
- Alimentation de nouvelles formes de diffusion (p. ex. Internet, téléphonie mobile, «*podcasting*»...).

Et secondairement les besoins générés par l'existence d'archives, tout ce que l'on peut classer sous le terme général de «patrimoine»:

- Démarche de chercheurs, enseignants, etc. demandant à avoir accès à ces matériaux.
- Publications à caractère historique, documents de référence.
- Mise à disposition d'un public intéressé, par exemple sous forme de publication ou de sites didactiques.

Ces types de demandes se sont multipliés ces dernières années, avec des utilisations toujours plus diversifiées. Certains médias ou institutions développent des outils originaux: par exemple la BBC, avec ses *Creative Archives* (<http://creativearchive.bbc.co...>) qui met à disposition des matériaux destinés non plus seulement à la simple consultation, mais à une utilisation créative (avec nouvelle mise en œuvre, montage, édition, etc.) pour de nouveaux produits. Sans aller jusque là, la Radio suisse romande se prépare à mettre en place un système d'accès à ses archives en ligne, accessible auprès des partenaires déjà reconnus (Memoriav, médiathèques cantonales, etc.)

A partir de là les orientations d'avenir pour les archives des médias sont conditionnées par quelques grandes questions:

– Où va la technique? Le stockage numérique se généralise, son coût diminue, les outils à disposition permettent, de plus en plus, une gestion intégrée des métadonnées, et on voit apparaître des systèmes d'analyse automatique des documents audio ou vidéo, qui vont en faciliter considérablement l'indexation et la recherche. La technique, à n'en pas douter, ouvre des perspectives. Mais elle ne permettra pas de tout conserver, la lourdeur des processus de numérisation condamne probablement certains fonds et certains documents.

– Où vont les droits? Les médias prêtent de plus en plus d'attention à une gestion respectueuse des droits attachés aux documents (droits d'auteurs, de producteurs, droits voisins...). Mais le débat est aujourd'hui sur la place publique, les droits sont devenus un enjeu financier colossal, et les acteurs de cette problématique se retranchent dans des positions crispées. Avec pour conséquence bien souvent une impossibilité d'exploiter certains documents d'archives, et parallèlement le développement de «zones grises» toujours plus larges.

– Où va la politique? Le Parlement suisse a fait un pas important en reconnaissant le rôle des archives des médias, à l'art. 23 de la future loi sur la Radio et la Télévision, notamment en se souciant des moyens destinés à leur conservation et de la préservation des appareils de lecture. Certes il n'y pas d'obligation générale de principe: «Le Conseil fédéral *peut* obliger les diffuseurs suisses à fournir des enregistrements de leurs programmes en vue de leur conservation pour le public...». Toutefois on peut s'attendre à ce que cette disposition ait un impact en terme de visibilité et d'accessibilité des archives.

La gestion des anciens supports physiques pouvait se faire selon un modèle de répartition des tâches entre plusieurs partenaires: les médias produisant et utilisant à court/moyen terme leurs documents, et la conservation à long terme dévolue à un organisme d'archivage, dans lequel les anciens documents étaient déposés, offrant aussi un accès aux chercheurs. Avec la numérisation, ce modèle ne s'applique plus, puisque le stockage est lié à un système accessible en ligne. On voit donc ce modèle se dessiner comme suit:

– Le diffuseur assume ses besoins propres internes et quotidiens (cf. plus haut), grâce à des solutions techniques intégrées avec son environnement de production.

– L'accès des chercheurs, et les autres besoins du type «patrimoine» sont soutenus par les pouvoirs publics, ou pris en charge par les institutions concernées (recherche, enseignement...).

– Si une volonté politique se concrétise pour demander aux diffuseurs d'en faire plus que ce qui est justifié par leurs besoins, par exemple en terme de sélection plus large des documents archivés, les pouvoirs publics devront en assumer les moyens, par exemple sous forme d'un financement additionnel.

Verrons-nous un jour la mise en place d'un «vrai» dépôt légal au sens où certains pays européens l'entendent (France, Suède)? Cela suppose deux dispositifs de stockage séparés, l'un pour la production interne, l'autre pour la consultation des chercheurs et du public, avec deux flux de métadonnées répondant l'un aux besoins internes, l'autre aux besoins patrimoniaux. Vu l'évolution des coûts du stockage numérique, il n'est pas exclu que cette conception se fasse un jour. Mais le coût des autres facteurs, tels que l'élaboration des métadonnées, reste pour le moment très élevé.

La numérisation des archives des médias est bel et bien entamée. Elle offre toute une gamme de solutions pour l'avenir, mais il est encore prématuré de dire précisément comment ces solutions vont se concrétiser.



Jean-François Cosandier

**Service Documentation et Archives, Radio Suisse Romande,
Lausanne**



Ralf Dahler

**Service Documentation et Archives, Radio Suisse Romande,
Lausanne**